



Vu les conditions sanitaires liées au Covid-19

Modifications apportées **aux Examens 2020**

Nous souhaitons par ces directives, garantir la qualité et l'équité de nos examens et ni léser une école de musique ni les élèves.

Les examens : En règle générale cette année 2020 il n'y a pas d'épreuves finales, le diplôme s'obtenant d'après une note de contrôle continu, en cursus fédéral à tous les niveaux et en cursus CMF jusqu'à 2CC compris.

Si une école souhaite néanmoins organiser des examens, ils se passeront alors dans les écoles de musique (en interne), sous la responsabilité des directeurs. C'est à eux de choisir l'organisation la meilleure pour leur école et leurs élèves.

Dans ce cas de choix, pour les fins de 1^{er} cycle CMF ou le 2^{ème} cycle cursus fédéral il serait souhaitable d'avoir des jury(s) extérieur(s) à l'école. N'hésitez pas à contacter votre délégué fédéral ou les responsables des centres dits de l'Ascension. Ils pourront vous proposer des examinateurs.

Vous pouvez aussi vous regrouper avec une école voisine : dans ce cas merci de contacter directement votre délégué, ou les responsables des centres dits de l'Ascension qui pourront vous indiquer des « lieux-références ».

Des centres d'examen du type « Examens de l'Ascension » pour **les fins de 2^{ème} cycle et le 3^{ème} cycle cursus CMF** seront organisés le dimanche 11 octobre 2020 (en fonction du nombre d'élèves : Beaurains - St Laurent Blangy, Noeux les Mines, Outreau et Valenciennes)

DONC Possibilités lors de l'inscription :

Inscrire les élèves en FM et FI ou en FM seule ou en FI seule comme d'habitude

En cursus Fédéral : possibilité de faire le tout en interne en 1^{er} cycle et en 2^{ème} cycle, comme expliqué précédemment OU : contrôle continu seul (donc sans examen final).

En cursus CMF : possibilité de choisir contrôle continu + examen final en interne jusqu'au 2CC (avec coefficients habituels automatiques) ou examen final seul en FM comme en FI jusqu'au 2CC donc comme d'habitude OU : contrôle continu seul (donc sans examen final) jusqu'au 2 CC.

Mais pour le 2CF et le 3^{ème} cycle passage en centre d'examen pour tous

Inscriptions : Pour fin mai ou début juin selon les formes de levée du confinement

Mise en ligne : Afin d'aider les écoles qui feront passer des épreuves en interne, nous mettrons les épreuves 2020 en ligne (portail examens, rubrique librairie où vous avez déjà les chants imposés depuis plusieurs semaines)

épreuves FM cursus fédéral à partir du 10 juin

épreuves cursus CMF à partir du 10 juin également jusque 2CC .

Date des épreuves : Les écoles voulant faire passer des examens en interne feront les épreuves *FM et FI* au moment de leur choix, **en fin d'année 2019-20 ou au début de l'année 2020-2021**

La saisie des notes : Elle devra être faite pour le 20 octobre, en FM et en FI. Les diplômes seront édités au fur et à mesure.

Attention pour que les diplômes d'une école soient édités : toutes les notes de tous les élèves inscrits, et ce à tous les niveaux, doivent être renseignées.

Les diplômes 2020, selon les cas, porteront une mention spéciale "vues les conditions sanitaires liées au Covid-19, l'examen s'est déroulé dans des conditions internes à l'établissement" ou "vues les conditions sanitaires liées au Covid-19, l'examen s'est déroulé avec un retard calendaire mais dans les conditions habituelles aux années précédentes en centre d'examen" ou autre formule équivalente.

La Formation Instrumentale : Nous connaissons la difficulté rencontrée pour se procurer les pièces d'examen. Vous avez là aussi la large possibilité de faire passer une évaluation soit avant juillet soit après septembre, même avec une autre pièce que celle « imposée » pour 2020, mais de niveau identique, évidemment. Pour les pièces des centres dits de « l'Ascension », merci d'interpréter les pièces imposées 2020 car elles nécessitent un accompagnement piano, donc une préparation.